

*Ports de pêche et de plaisance*

Fortune, dans la circonscription du ministre des Affaires extérieures, afin que l'usine donne du travail à cette localité pendant 12 mois par année. Il n'est pas question de faire livrer le poisson ailleurs à Terre-Neuve, dans les circonscriptions de Saint-Jean-Ouest, Saint-Jean-Est ou Bonavista-Trinity-Conception, par exemple, où les usines ne marchent que quatre ou cinq mois par an.

La ministre a dit que l'idée d'empêcher les usines de transformation du poisson de devenir propriétaires de toute la flotte de pêche, en achetant des bateaux, n'était pas mauvaise. Mais il ne dit pas s'il va l'adopter. A mon avis, il va devoir en venir là. Il a dit qu'on mettrait l'idée à l'essai à Terre-Neuve.

Il a admis que la pêche traditionnelle aux casiers était l'épine dorsale de la pêche côtière. C'est un fait indéniable. Mais c'est le gouvernement de Terre-Neuve qui essaie d'encourager ce type de pêche, qui, la plupart du temps, ne dure que six ou huit semaines, en juin ou en juillet, lorsque la morue s'approche des côtes. Il a envisagé les solutions possibles et les a proposées dans un rapport qui vient juste de paraître. La plupart des initiatives et des orientations qui ont été prises l'ont été par le gouvernement provincial et non par le gouvernement fédéral.

Comme on peut le voir à la page 8, le ministre en vient à la conclusion que la production de morue salée et celle de la morue congelée à bord devaient se compléter et non se faire concurrence. Il reprend ce que je lui ai dit à ce sujet en 1974-1975. Il admet que Terre-Neuve a besoin d'installations de réfrigération et de stockage qui soient mieux situées.

Le gouvernement de Terre-Neuve vient de décider de lancer un appel d'offres pour l'implantation d'installations de réfrigération et de stockage à Placentia. C'est le gouvernement provincial qui fait cela. Il n'a pas un sou mais ce qu'il a, il le consacre à ce genre de choses. Ce n'est pas le ministre qui en aurait parlé dans sa déclaration.

Le ministre a poursuivi en parlant des quotas et des besoins du Canada. A la page 12, il a soulevé un point avec lequel je suis d'accord. Je cite:

Terre-Neuve sera vulnérable tant que nous serons aussi dépendants d'un seul marché.

Tant que nous devons vendre 80 ou 90 p. 100 de nos produits de la pêche aux États-Unis, nous serons très vulnérables. Les États-Unis accroissent maintenant leurs propres activités de pêche parce qu'ils ont leur propre zone économique de 200 milles. D'autres pays continuent d'y vendre leurs produits. Notre position sera très précaire dans trois, quatre ou cinq ans, si nous ne pouvons faire une percée sur le marché commun européen et y vendre nos produits. C'est une autre raison pour laquelle il faut étudier très sérieusement cette proposition de Nordzee. Cette firme connaît ce marché, elle sait quel genre de produits de la pêche elle peut y vendre, comment ils devraient être transformés, préparés, et ainsi de suite.

A la page 13, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures dit qu'on ne devrait, pour le moment, procéder à aucune transaction étrangère qui soit irréversible, ou qui ne soit pas de nature temporaire. Je ne sais pas exactement ce qu'il faut entendre par «transaction étrangère». Il ne précise pas qu'il est opposé à l'achat d'actions de la Ocean Harvesters, à Harbour Grace, par une société comme la Nordzee d'Allemagne. Je ne sais pas si c'est ce qu'il veut dire par une transaction étrangère. Si c'est le cas, c'est bien la seule industrie au Canada qui est fermée aux investisseurs étrangers. La seule autre exception

est peut-être l'industrie de l'uranium. L'Agence d'examen de l'investissement étranger ne sera certes pas en mesure de refuser la demande présentée par Nordzee et Ocean Harvesters.

Depuis que le ministre actuel a été nommé à ce portefeuille, en septembre, cette agence a agréé 98 p. 100 de toutes les demandes qui ont été présentées à l'AEIE aux fins d'investissements et d'acquisitions au Canada. Ses prédécesseurs approuvaient à peu près 90 p. 100 des demandes, mais la proportion est maintenant passée à 98 p. 100. Le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Horner) ne peut donc pas mettre fin à ce marché pour une raison convaincante quelconque. Par contre, le ministre des Pêches et de l'Environnement pourra le faire en refusant de délivrer des permis pour certains chalutiers.

Les bancs de morue du nord dont il est fait mention sont très importants. A la page 16, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures énonce un important principe, et je cite:

La répartition des quotas entre les zones hauturières et côtières dépendra de l'importance des bancs de poissons qu'on pourra laisser pénétrer dans les eaux intérieures sans créer un «encombrement» impossible à administrer.

Il faut que nous laissions le poisson pénétrer dans les eaux intérieures. Nous pourrions accorder la priorité à cet objectif. Par contre, si nous en laissons trop passer, si les chalutiers et les navires de pêche en haute mer n'ont pas le droit de pêcher de manière à permettre à toute la morue de pénétrer dans les eaux intérieures, nous créerons un encombrement qu'il nous sera impossible d'administrer. Les usines de transformation ne pourront expédier la besogne en six, huit ou dix semaines. Naturellement, ce n'est pas nécessaire. C'est une question d'équilibre; il faut savoir combien de poisson il faudra laisser venir dans les eaux intérieures. Personne ne peut répondre à cette question encore.

A ce stade-ci, j'aimerais soulever une autre question. En 1974, une autre tragédie a eu lieu à Terre-Neuve, plus particulièrement sur la côte nord-est, tout près de la côte de Sainte-Barbe, de White Bay à la région de Saint-Jean et peut-être même le long de la côte sud. Une énorme quantité de glaces de l'océan Arctique est descendue près des côtes de Terre-Neuve très tard au printemps. Les glaces détruisaient encore les installations de pêche dans les anses et dans les villages de pêche en juillet et en août. Ce fut un véritable désastre. Les pêcheurs de ces régions furent ruinés. Ils n'ont pu pêcher cette année-là.

Ils n'auraient pas pu pêcher si quelqu'un ne leur était pas venu en aide pour remplacer leurs agrès qu'ils ne peuvent assurer. Ils n'avaient certes pas les fonds voulus pour acheter de nouveaux agrès. Les gouvernements fédéral et provincial ont donc institué un programme pour remplacer les agrès de pêche.

Les pêcheurs côtiers du littoral nord-est de Terre-Neuve ont perdu presque tous leurs agrès de pêche. On a estimé que 350 trappes à morue, 7,500 filets maillants pour la pêche au poisson de fond, 2,000 filets maillants pour la pêche au saumon et 70,000 cages à homards d'une valeur de 3.5 millions ont été perdus. Cette estimation a été faite en juillet d'après les renseignements fournis.

Le 28 août de cette année-là, le ministre fédéral actuel et le ministre de Terre-Neuve annonçaient un programme spécial pour remplacer les agrès de pêche endommagés ou détruits. Le gouvernement fédéral approuvait la mise en application d'une formule pour les catastrophes en temps de paix visant à